

PERMIS DE FORMER



● Présentation de la formation

Notre formation permis de former va offrir à vos professionnels de demain une formation de qualité afin de transmettre ses savoir-faire.

Elle s'adresse à tous vos tuteurs et maîtres d'apprentissage d'entreprises qui souhaitent encadrer un alternant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

● Objectifs de la formation

- Acquérir et optimiser les bases de la communication.
- Comprendre le fonctionnement et les enjeux de la formation qualifiante, les missions et rôles des différents acteurs en présence, ainsi que toutes les notions nécessaires à une intégration réussie : communication, responsabilité, passion à transmettre, management et évaluation des performances.
- Pour cela nous allons aborder :
 - Les règles du contrat d'alternance,
 - L'accueil, l'information, la communication,
 - L'encadrement et l'accompagnement,
 - L'évaluation,
 - Le transfert des compétences.



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**



DURÉE

2 jours, soit 14 heures



LIEU ET DATE

**Dans vos locaux
Dates sur demande**



DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**



MODALITÉS

**Disponible sous format présentiel
Disponible en format distanciel.
Disponible en format mixte.**



TARIF

**Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 800 € / Groupe
Devis sous 24 h**

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons une mise à jour de votre formation Permis de Former
tous les 3 ans.



INFORMATION SUR LES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

Participer à l'information, l'orientation et l'articulation du parcours de formation professionnelle de l'alternant.
Permettre à l'alternant de tirer profit au maximum de l'alternance.

LES FACTEURS CLES DE L'ACCUEIL :

Intégration de l'alternant à son nouvel environnement professionnel.
Créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie dans l'entreprise, le métier.

LE ROLE DU TUTEUR / LES OUTILS :

Il accueille, informe et guide les nouveaux embauchés.
Il organise leurs activités dans l'entreprise.
Il favorise l'acquisition des savoir-faire professionnels.
Il assure le suivi de la formation et participe aux évaluations, en relation avec l'organisme de formation.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT, ORGANISATION DU PARCOURS DE FORMATION :

Accompagner l'alternant dans la découverte du métier et dans la construction de son projet professionnel.

TRANSMISSION ET EVALUATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES EN SITUATION DE TRAVAIL :

Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail.
Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation.

SOIGNER L'IMAGE :

Créativité et enthousiasme.
Définir sa carte d'identité et sa propre communication.
L'esprit d'équipe ; La communication interne.

INITIATION AU DROIT SOCIAL :

LES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE

Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance.
Le fond, la forme, la durée des contrats et le statut de l'alternant.
La réglementation spécifique aux mineurs.

MISES EN SITUATION :

Jeux de rôles immersifs, abordant des problématiques variées.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Publication au journal officiel du 31 juillet 2013 de l'arrêté du 22 juillet 2013 portant extension de l'avenant N°17 à la convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants du 30 avril 1997.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr



Organisme de formation certifié QUALIOPi et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.